



REUNION DU 6 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le six décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Etaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. GORMALLY Patrick ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : M. MARSAULT Samuel ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; M. ROLLAND Cédric

Pouvoirs : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine
M. REMBEAULT Raphaël à M. HABERAJTER Patrick
M. ROLLAND Cédric à M. MALLET Claude

Secrétaire : Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle

1- PROCES VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2021

La Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

- **Bulletin municipal/Communication (M. Gormally) :**

- Proposition d'insérer des photos de ce qui a été fait ou installé sur la commune cette année (ex : éclairage public, panneaux de signalisation...)

- **SIVOS Anché & Voulon (Mme Martin-Chardonniér) :**

- Retour de Marion BONNIN le 3 janvier, elle assurera la garderie le matin et l'accompagnement à la cantine le midi. Son contrat est revu à 10,5 heures hebdomadaires. Fabienne Delusseau (cantine) et Isabelle Bernardeau (garderie et ménage) ont des contrats à 17,5 heures hebdomadaires.

- Le conseil du SIVOS a décidé de mettre en place le régime indemnitaire à compter du 1/03/2022 et la cantine à 1€.

- Plusieurs événements sont prévus en décembre :

- La chorale le 10/12
- Le spectacle de Noël de l'APE le 14/12 à 14h
- Le repas de Noël du SIVOS le 17/12

- **Affaires sociales (Mme Rousseau) :**

- **Étrennes** : La préparation des ballotins pour les étrennes des aînés est prévue le lundi 13 décembre, Mme Servouze viendra prendre une photo. La distribution aura lieu le samedi 18 décembre.

3. BÂTIMENTS

Salle des fêtes :

- La commission de sécurité est passée le 3 décembre. Elle a émis un avis favorable, la salle pourra donc être de nouveau louée. Il y a quelques prescriptions :
 - Mettre une affiche COVID



- Afficher les consignes de sécurité à côté du téléphone
- Afficher le numéro de téléphone

Il n'est pas envisageable de remettre des pendrillons. Par contre, il faudra voir avec l'artisan, mais il est peut-être possible de remettre les radiateurs dans les alvéoles.

Ancienne épicerie :

- M. MALLET va proposer un rendez-vous à l'agence des territoires (AT86) en vue de définir un projet réalisable pour l'ancienne épicerie : le 7, le 14 ou le 21 janvier.
- Le groupe de travail est composé de Mme Mousserion, M. Rolland, M. Mallet, Mme Rousseau, M. Gormally et Mme Martin-Chardonner. Un message sera envoyé à tout le conseil pour donner la possibilité aux conseillers absents de s'inscrire dans ce groupe.

4- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI

Mme la Maire rappelle qu'une convention d'accompagnement pour la rénovation du patrimoine bâti avait été signée avec SOREGIES en juillet 2018. Cette convention avait ensuite été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021 relatif à la cinquième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour une période de 4 ans, SOREGIES propose le renouvellement de cette convention avec effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire à signer la nouvelle convention pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

5- TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET VEHICULES HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-37 permettant le transfert de la compétence IRVE aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités ;

Vu l'article L. 353-5 du Code de l'énergie ouvrant la possibilité au Syndicat Energies Vienne de coordonner l'élaboration d'un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge ouvertes au public pour les Véhicules Electriques et véhicules hybrides rechargeables (SDIRVE) sur son périmètre de compétence ;

Vu l'article 6.4 des Statuts du Syndicat Energies Viennes actuellement en vigueur ;

Considérant que le Syndicat Energies Vienne engage l'élaboration d'un SDIRVE, et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence IRVE au Syndicat Energies Vienne.

6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Madame la Maire rappelle qu'une somme est inscrite chaque année au budget pour aider diverses associations. Après délibération, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, d'attribuer pour 2021 les subventions suivantes :

- Union Nationale des Combattants des Quatre-Vallées : 40 €
- Fonds Solidarité Logement : 30 €
- Un Hôpital pour les Enfants : 50 €
- La Maison des Familles : 50 €
- Banque Alimentaire de la Vienne : 45 €
- Restaurant du Cœur de la Vienne : 35 €
- Secours Catholique : 50 €

7- PERSONNEL COMMUNAL

L'agent technique, M. Retailleau, qui est seul depuis le départ de l'apprenti au mois d'août. n'aura a priori pas besoin d'aide avant le printemps. Il pense prendre sa retraite au 31/12/2022, il faudra donc penser à recruter une personne. Mme la maire ira rencontrer le Centre de Gestion pour préparer ce recrutement et une fiche de poste sera rédigée.

8- CIMETIERE : DUREE ET TARIF DE LA CONCESSION D'UNE CAVURNE

Mme la Maire rappelle au conseil municipal que des caverne ont été installées au cimetière en fin d'année 2020. Il est par conséquent nécessaire de fixer la durée et le tarif pour la concession d'une caverne.

Elle rappelle les tarifs actuels des concessions dans les deux cimetières, au forfait par emplacement :

- Concession de 15 ans : 50 €
- Concession de 30 ans : 120 €
- Concession de 50 ans : 220 €

Elle rappelle également qu'une caverne peut contenir jusqu'à 4 urnes funéraires et que les plaques pour graver noms et dates sont fournies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif pour la concession d'une caverne comme suit :

- Concession de 50 ans : 481.20 €

9- BUDGET LOTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Madame la Maire explique qu'il n'y avait pas suffisamment de crédits au compte 1641 sur le budget Lotissement pour rembourser le prêt de 33 000 €. Il est par conséquent nécessaire de voter une décision modificative comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	3 282,00		
3555 (040) : Terrains aménagés	-3 282,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	3 282,00
		71355 (042) : Variation des stocks de terr	-3 282,00
			0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

10- QUESTIONS DIVERSES

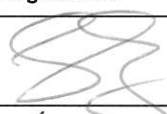
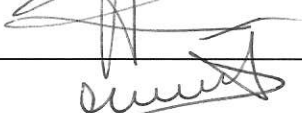
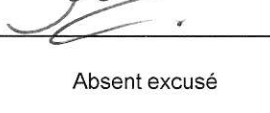
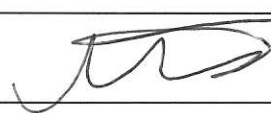
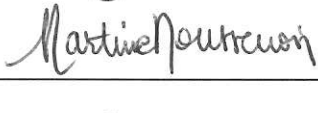
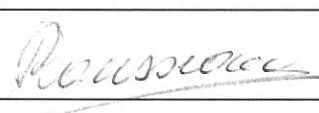
- **P. Haberajter** rend compte de sa participation au salon des Maires et de la visite du Sénat. **Mme Mousserion** rend compte de sa participation au Congrès des Maires.
- **Matinée d'information avec les gendarmes (M. Mousserion)** : Plusieurs points ont été abordés : le plan de proximité, les possibilités de formation autour de la cybercriminalité, les parkings sauvages, les opérations citoyennes de surveillance, les opérations « tranquillité-vacances »
- **Eaux de Vienne – SIVEER (P. Haberajter)** :
 - La commune déléguée de Vaux est rattachée à Chantemerle
 - Des purges seront faites régulièrement dans les zones avec des tuyaux PVC, en raison des risques de pollution
 - Création d'un département prospective pour une meilleure coordination entre les différents intervenants (notamment pour les réseaux souterrains).
- **SIMER (P. Haberajter)** : La déchetterie de Couhé passe au SIMER au 1^{er} janvier 2022. La redevance incitative est à l'étude, elle devrait être mise en place à partir de 2025 à Anché.
- **Déploiement de la fibre (C. Mallet)** : Un rendez-vous avec Orange a eu lieu à Voulon le 26 novembre pour un déploiement de la fibre en début d'année 2022. Les lignes téléphoniques vont être répertoriées. Le raccordement est prévu dans une armoire face à l'Eglise de Voulon.
- **S. de Lauzon** : Des habitants de Villenon souhaiteraient un trottoir le long de la route qui descend vers Voulon. Le conseil pense que ce n'est pas possible car il s'agit d'une route départementale.
- **P. Gormally** signale que le nouveau lampadaire à la gare ne fonctionne pas. Cela dépend de la SNCF.
- **Dates des prochaines réunions** :
 - Lundi 10 janvier
 - Lundi 7 février
 - Lundi 7 mars

Séance du 06/12/2021 à 20h30

N° d'ordre, objets, des délibérations prises durant la séance :

- 1 - Procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2021
- 2 - Comptes rendus des commissions communales et rapports de délégués
- 3 - Bâtiments
- 4 - Renouvellement de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti
- 5 - Transfert de l'exercice de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables au syndicat Energies Vienne
- 6 - Subventions aux associations pour l'année 2021
- 7 - Personnel communal
- 8 - Cimetière : durée et tarif de la concession d'une cavurne
- 9 - Budget Lotissement : décision modificative n° 2
- 10 - Questions diverses

Membres présents :

Prénoms - NOMS	Signatures	Observations
Sophie DE LAUZON		
Patrick GORMALLY		
Patrick HABERAJTER		
Claude MALLET		
Samuel MARSAULT	Absent excusé	
Estelle MARTIN-CHARDONNIER		
Martine MOUSSERION		
Olivier PENOT	Absent excusé	
Raphaël REMBEAULT	Absent excusé	
Cédric ROLLAND	Absent excusé	
Renée ROUSSEAU		

Membres excusés :

MARSAULT Samuel
 PENOT Olivier
 REMBEAULT Raphaël
 ROLLAND Cédric

Pouvoirs :

MARSAULT Samuel à MOUSSERION Martine
 REMBEAULT Raphaël à HABERAJTER Patrick
 ROLLAND Cédric à MALLET Claude

Secrétaire de séance :

MARTIN-CHARDONNIER Estelle

262

